

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 9 juillet 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DEMANDE DE PRÉSENTATION D'UNE MESURE PRÉVOYANT UNE ASSISTANCE AUX VOYAGEURS NON-FUMEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Biggar):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole, aux termes de l'article 43 du Règlement, au sujet d'une affaire urgente. Étant donné le nombre remarquable de recommandations positives faites par l'opposition officielle, je propose, appuyé par le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que le gouvernement présente sur-le-champ une mesure analogue au bill C-242, concernant l'assistance aux voyageurs qui ne fument pas, pour s'assurer qu'on y accorde une attention raisonnable et expéditive.

**M. l'Orateur:** La motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'À-PROPOS DU REFUS DU DROIT D'ATTERRISSAGE AUX AVIONS DES PAYS OFFRANT ASILE AUX PIRATES DE L'AIR—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Stuart Leggatt (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais soulever une question urgente au sujet d'un problème international, à savoir le terrorisme et le détournement d'avions. Étant donné que plusieurs pays continuent d'accorder le droit d'asile et d'atterrissage aux terroristes et aux pirates de l'air, je propose, appuyé par le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas):

Que le Canada refuse à tout pays qui accorde le droit d'asile et d'atterrissage aux terroristes et aux pirates de l'air, le droit à ses avions d'atterrir dans tout aéroport canadien; de plus, qu'il use de son influence aux Nations Unies et dans le monde pour encourager tous les autres pays à adopter la même attitude.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** L'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

DEMANDE DE MORATOIRE SUR LE PROJET GARRISON JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre):** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente et de nécessité pressante en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que le comité des opérations du gouvernement de la Chambre des représentants des États-Unis a publié un rapport critiquant sévèrement la planification et l'exécution du projet de dérivation de la Garrison dans le Dakota du Nord, en raison des conséquences qu'il pourrait avoir sur les rivières du Manitoba, et étant donné que la Commission mixte internationale étudie toujours ce projet, je propose, avec l'appui du député de Provencher (M. Epp):

● (1110)

Que la Chambre ordonne au gouvernement du Canada d'exiger un moratoire immédiat sur le projet Garrison, tant que la Commission mixte internationale n'aura pas présenté son rapport sur ce projet.

**M. l'Orateur:** En conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement, la motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

## LES TRANSPORTS AÉRIENS

ON PROPOSE QUE LE MINISTRE DES TRANSPORTS RENIE L'ENTENTE QU'IL A SIGNÉE AVEC LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE ET QU'IL S'EN EXCUSE PUBLIQUEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. René Matte (Champlain):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné la situation engendrée par les mesures prises par le gouvernement à l'égard de la CALPA et de la CATCA relativement aux communications bilingues au-dessus du territoire québécois, étant donné que la décision du ministre des Transports constitue tout au moins un engagement inquiétant qui perturbe les principes mêmes de la loi sur le bilinguisme, en plus de couper davantage les liens entre le Québec et le reste du Canada, et étant donné que ce protocole d'entente constitue une insulte pour tous les parlementaires et révolte particulièrement les députés francophones, je propose, appuyé par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau):